



Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt cinq et le 10 du mois de février à 19 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF

MEMBRES ABSENTS : Dominique DEVILLERS (pouvoir Christophe CARON) Isabelle SEGUY (pouvoir Nicolas TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir S. CISCARD) Alexandre TRONCHE .

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 février 2025

DELIBERATION N° 2025. 13 travaux de voirie voie communale N° 2 route de Laumet à Saint-Julien- Maumont demande de financement DETR 2025

Monsieur le maire indique que la réfection de la voie communale n° 2 était priorisée dans le diagnostic voirie établi par Corrèze Ingénierie.

La consultation réalisée a permis d'établir un estimatif de dépense d'un montant de 40 589.09 € HT pour une réfection partielle de la voie en tricouche.

Après délibération, le conseil municipal,

- ✚ Valide le principe de la réfection partielle de la voie communale n° 2 de Laumet à Saint-Julien-Maumont
- ✚ Valide l'estimation des travaux qui s'élève à 40 589.09€ HT soit 48 706.91 € TTC
- ✚ Sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 dans le cadre de travaux réalisés sur les voies communales
- ✚ Arrête le plan de financement qui suit :

Montant HT : 40 589.09 €

Montant TTC : 48 706.91 €

Financement DETR sollicité au taux de 35 % : 14 206.18 €

Reste à charge pour la collectivité : 26 382.91 €

- ✚ Donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches et signer les documents relatifs à la réfection de la voie.

Pour extrait conforme
Le maire
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

